



Mise en œuvre du traité de Marrakech dans le droit de l'UE

Le Traité de Marrakech permet aux personnes ayant une déficience de la presse écrite d'accéder à davantage de livres et d'autres documents imprimés dans des formats qui leur sont accessibles.



© iStock by Getty Images - 871461580 Rawpixel

La directive et le règlement relatif à la mise en œuvre du traité de Marrakech dans le droit de l'Union ont été publiés au Journal officiel le 20 septembre 2017. Le délai imparti aux États membres pour transposer la directive en droit national a pris fin le 11 octobre 2018. Le règlement est entré en vigueur le 12 octobre 2018.

La directive

La [directive sur certaines utilisations autorisées de certaines œuvres \(.pdf\)](#) et d'autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins au profit des aveugles, des déficients visuels ou des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés établit une exception obligatoire au droit d'auteur et aux droits voisins.

[Toutes les versions linguistiques de la directive](#) sont disponibles en EUR-Lex.

Le règlement

Le [règlement prévoit une exception au droit d'auteur \(.pdf\)](#) qui permet l'échange transfrontalier d'exemplaires en format accessible de certaines œuvres et objets habituellement protégés par le droit d'auteur et les droits voisins. Ceci est destiné aux personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres difficultés de lecture des imprimés. Le règlement permettra l'échange transfrontalier d'exemplaires effectués en vertu de l'exception entre l'UE et les pays tiers parties au traité.

[Toutes les versions linguistiques du règlement](#) sont disponibles en EUR-Lex.

Listes des entités agréées dans les États membres

En vertu de l'article 6 de la directive (UE) 2017/1564, les États membres ont l'obligation de fournir à la Commission les coordonnées qu'ils ont reçues des entités agréées dans le cadre juridique de la directive (UE) 2017/1564 sur certaines utilisations autorisées de certaines œuvres et autres objets protégés par le droit d'auteur et les droits voisins au profit des personnes aveugles, déficientes visuelles ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes

imprimés.

Le terme «entité autorisée» dans le cadre du présent instrument juridique désigne une entité qui est autorisée ou reconnue par un État membre à fournir des services d'éducation, de formation pédagogique, de lecture adaptative ou d'accès à l'information aux personnes bénéficiaires à des fins non lucratives. Il comprend également une institution publique ou une organisation à but non lucratif qui fournit les mêmes services aux bénéficiaires que l'une de ses principales activités, obligations institutionnelles ou dans le cadre de ses missions d'intérêt public.

Télécharger le [tableau des entités autorisées](#) (.pdf)

Ces informations seront régulièrement mises à jour avec d'autres informations reçues des États membres.

[Liste des entités nationales agréées](#)

[Directive relative à la mise en œuvre du traité de Marrakech](#)

Dernières nouvelles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 15 juillet 2022

[Droit d'auteur: La Commission demande instamment à la Tchèque de transposer intégralement les règles de l'UE en matière de droit d'auteur dans son droit national](#)

La Commission a décidé aujourd'hui d'adresser deux avis motivés à la Tchèque pour non-communication à la Commission de mesures de transposition au titre de deux

directives, d'une part en ce qui concerne le droit d'auteur et les droits voisins applicables à certaines transmissions en ligne (directive (UE) 2019/789) et, d'autre part, le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique (directive (UE) 2019/790).

NEWS ARTICLE | 20 juin 2022

[Commission publishes a Staff Working Document reporting on cross-border portability of online content services](#)

The Commission has published a Report on the application of the Regulation on cross-border portability of online content services (Regulation (EU) 2017/1128), supported by a study on the practical application of portability rules by online content service providers (SMART 2019/0024).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 19 mai 2022

[Droit d'auteur: La Commission invite instamment les États membres à transposer intégralement les règles de l'UE en matière de droit d'auteur dans leur droit national](#)

La Commission a décidé aujourd'hui d'adresser des avis motivés à la Bulgarie, à Chypre, à la Grèce, à l'Irlande, à la Lettonie, à la Pologne, au Portugal, à la Slovaquie, à la Slovaquie et à la Finlande pour non-communication à la Commission des mesures de transposition du droit d'auteur et des droits voisins applicables à certaines transmissions en ligne (directive 2019/789 de l'UE).

POLITIQUE ET LÉGISLATION | 12 avril 2022

[Rapport sur la disponibilité des œuvres protégées par le droit d'auteur pour les personnes handicapées](#)

La Commission a publié un rapport sur la disponibilité des œuvres protégées par le droit d'auteur dans des formats accessibles aux personnes handicapées, au-delà de la directive

Â«MarrakechÂ» 2017/1564.

[Parcourir Droit d'  auteur](#)

Contenu associ  

Vue d'  ensemble

[Droit d'  auteur](#)

La Commission europ  enne adapte les r  gles de l'  UE en mati  re de droit d'  auteur aux nouveaux comportements des consommateurs dans une Europe qui valorise sa diversit   culturelle.

À lire également

[Dialogue des parties prenantes sur le droit d'auteur](#)

La Commission a organisé un dialogue avec les parties prenantes afin d'examiner les meilleures pratiques de coopération entre les plateformes de partage de contenus en ligne et les titulaires de droits d'auteur.

[La législation de l'UE sur le droit d'auteur](#)

Le droit d'auteur de l'UE se compose de 13 directives et de 2 règlements, harmonisant les droits essentiels des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs et des radiodiffuseurs.

[Protection des bases de données](#)

Les bases de données dans l'Union européenne sont protégées par le droit de l'UE. La directive sur la protection juridique des bases de données a été adoptée en 1996 et révisée en 2018.

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/marrakesh-treaty>